

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 08 septembre 2014 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Acquisition, via le marché de la Ville, de mobilier de bureau pour la Zone de police à savoir 2 armoires à volet, 5 cloisons de séparation et 7 pieds pour cloison de séparation.

3.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'aménagement d'un véhicule de la Zone de police destiné au transport de détenus - adoption du cahier spécial des charges.

4.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée en vue de l'acquisition d'une remorque destinée à transporter les chiens de la Brigade canine de la Zone de police.

5.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir 20 armes collectives ainsi que leurs éléments tactiques pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges.

6.

Passation d'un marché par voie d'adjudication ouverte en vue de l'augmentation de la capacité de stockage destinée à sauvegarder les images des caméras de la Zone de police (en ce compris la formation à son utilisation et son contrat de maintenance full omnium d'une durée de 2 ans) - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

7.

Décision de commander du matériel cycliste pour la Zone de police via son marché à commandes, à savoir : lot 1 : 10 casques cyclistes - lot 2 : 10 paires de chaussures cyclistes - lot 3 : 13 vestes de type K-WAY.

8.

Décision de déclasser 16 véhicules automobiles et 9 motocyclettes du parc automobile de la Zone de police - autorisation de vendre ces véhicules.

9.

Adhésion à l'accord-cadre lancé par la société anonyme de droit public « ASTRID » relatif à la livraison d'équipements terminaux radio TETRA et la fourniture des services y afférents - acquisition par cet accord-cadre de 110 radios portables et 8 radios fixes (en ce compris les accessoires, la configuration, le montage et la formation) pour la Zone de police.

10.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue du remplacement des vitres du commissariat de Droixhe - adoption du cahier spécial des charges.

11.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue de l'optimisation du réseau caméras de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges.

12.

Adhésion à l'accord-cadre relatif aux licences DBMS de type Inter Systems Caché, leur entretien et leur upgrade au profit de la police intégrée - acquisition par le biais de cet accord-cadre en vue de l'entretien et l'upgrade des 511 licences ISLP de la Zone de police.

13.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité en vue de procéder à la mise en ordre du contrôle d'accès de l'Hôtel de Police - adoption du cahier des charges.

14.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication ouverte en vue de procéder à l'aménagement des combles du Château de Péralta à Angleur afin d'y installer des locaux sociaux comprenant notamment des sanitaires, une salle de repos, une cuisine et des vestiaires destinés au Commissariat - adoption du cahier spécial des charges - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

15.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, en vue de l'acquisition d'un véhicule d'intervention de type SUV pour le Peloton antibanditisme de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges.

16.

Passation d'un accord-cadre avec un seul participant par voie d'appel d'offres ouvert relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services en vue de l'acquisition de pull-overs fleecé (polars) pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police sous réserve de l'inscription du montant nécessaire au budget de chaque exercice concerné, du vote du budget par le Conseil communal et de son approbation par les autorités de tutelle - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 48 mois plus tard - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

17.

Passation d'un accord-cadre en 6 lots à conclure avec un seul participant conformément à l'article 137 de l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques par procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services en vue de la fourniture de munitions spécifiques pour la Zone de police sous réserve de l'inscription du montant nécessaire au budget de chaque exercice concerné, du vote du budget par le Conseil communal et de son approbation par les autorités de tutelle - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2015.

18.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue de l'acquisition de 2 commutateurs pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

19.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services en vue de la réalisation des travaux de remise en état de la chaufferie et d'installation d'une nouvelle chaudière au Commissariat du Longdoz - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

20.

Passation d'un marché par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne en vue de conclure un contrat d'entretien pour le réseau caméras de la Zone de police du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires.

21.

Passation d'un marché par procédure négociée avec un fournisseur unique constaté par une facture acceptée relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques en vue de l'acquisition de 4 batteries supplémentaires pour le radar semi-fixe de la Zone de police.

22.

Passation d'un marché de services par voie d'appel d'offres ouvert en vue de confier à un bureau d'études une mission complète portant sur la conception, les études détaillées en ce compris les études de stabilité et de technique spéciale, la planification et la coordination des études, la mission de coordination sécurité ainsi que le contrôle d'exécution, la direction et la surveillance des travaux, dans le cadre de la construction d'un commissariat dans le quartier de Sainte-Walburge (Liège) - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires.

23.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière suivantes :

rue Côte d'Or :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°58, sur une distance de 6 mètres.

rue des Courteaux :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur des immeubles n°s 114 et 116, sur une distance de 6 mètres.

rue Désiré Simonis :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 6 mètres.

rue Ernest Marneffe :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de la façade latérale du domicile de M. CROISIER, sur une distance de 6 mètres.

rue Etienne Soubre :

- suppression de la zone de stationnement réservé aux riverains entre les immeubles n°43 et 35, sur une distance de 30 mètres;
- création d'une zone de stationnement réservé aux riverains entre les immeubles n°s 37 et 31, sur une distance de 30 mètres;
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°39, sur une distance de 6 mètres.

rue de Gaillarmont :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à l'opposé de l'immeuble n°240, en épi par rapport à la voirie.

Jonruelle :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°30, sur une distance de 6 mètres.

rue Joseph Vrindts :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à l'opposé de l'immeuble n°18, sur une distance de 6 mètres.

rue Louis Fraigneux :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°31, sur une distance de 6 mètres.

rue des Oblats :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°4, sur une distance de 6 mètres.

rue de Serbie :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°128, sur une distance de 6 mètres.

rue des Steppes :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de l'immeuble n°153, sur une distance de 5 mètres.

rue de Cracovie :
création d'une interdiction de stationnement à tout véhicule, sur une longueur de 6 mètres, le long de la ligne discontinue de couleur jaune peinte sur la bordure du trottoir à hauteur du n° 152.

24.

Adoption de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à l'organisation de la manifestation « La Nocturne des Coteaux de la Citadelle » du samedi 4 octobre 2014 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite l'A.S.B.L., ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de la manifestation.

25.

Adoption de la convention à conclure avec l'ASBL « FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE LIEGE » relative à l'organisation de la manifestation « Festival International du Rire de Liège » du 16 au 19 octobre 2014 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et du budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite l'A.S.B.L. ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de la manifestation.

26.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'approvisionnement en boissons fraîches, chaudes et de snacks dans les infrastructures sportives communales - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

27.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, en vue de la fourniture d'un module de finition intégralement compatible avec la presse numérique couleur installée au Centre d'Impression – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

28.

Passation par adjudication ouverte avec publicité européenne d'un marché en 22 lots pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'E.P.I. par accord-cadre, conclu avec un seul participant (adjudicataire) par lot, d'une durée déterminée de quatre ans – fixation des critères de sélection qualitative – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

29.

Décision de recourir à la Centrale de marchés constituée par la Province de Hainaut pour l'acquisition de fournitures ou services Informatiques - adoption du texte de la convention.

30.

Décision de confier à la S.C.R.L. « Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique Organisationnelle » (en abrégé IMIO), la configuration du logiciel libre de gestion de l'urbanisme « URBAN », les prestations en assistance technique relatives à ce logiciel ainsi que la maintenance et l'hébergement de ladite solution logicielle.

31.

Passation d'un accord-cadre par procédure négociée sans publicité pour la maintenance des défibrillateurs, à conclure avec un seul participant - approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant fin au 31 décembre 2018.

M. l'Echevin FIRKET

32.

Adoption du texte de la convention d'associés entre les actionnaires de la société anonyme intercommunale ECETIA Finances.

33.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2007
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais

2. Le compte afférent à l'exercice 2008
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
3. Le compte afférent à l'exercice 2009
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
4. La 1ère modification budgétaire 2009
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
5. Le budget afférent à l'exercice 2009
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
6. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
7. La 1ère modification budgétaire 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
8. Le budget afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
9. La 1ère modification budgétaire 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
10. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
 2. de la Fabrique d'église Saint-Servais
11. Le budget afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
 2. de la Fabrique d'église Saint-Servais
12. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Famille
 2. de la Fabrique d'église Saint-Servais
 3. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
13. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
 2. de la Fabrique d'église Saint-Servais
14. Le budget afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église Saint-Servais
 2. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
15. La 1ère modification budgétaire 2013
 1. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Saint-Nicolas)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine

16. Le compte afférent à l'exercice 2013

1. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
2. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
3. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
4. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
5. de la Fabrique d'église Saint-Léon
6. de la Fabrique d'église Saint-Louis
7. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
8. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
9. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
10. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
11. du Conseil d'administration de l'église protestante Liège-Académie
12. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
13. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
14. de la Fabrique d'église Saint-Georges
15. de la Fabrique d'église Saint-Amand
16. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
17. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
18. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
19. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
20. de la Fabrique d'église Saint-Remi
21. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
22. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
23. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
24. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
25. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
26. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
27. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
28. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
29. de la Fabrique d'église Saint-Servais
30. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
31. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)

17. Le budget afférent à l'exercice 2014

1. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
2. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
3. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
4. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
5. de la Fabrique d'église protestante Liège-Académie
6. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
7. de la Fabrique d'église Saint-Georges
8. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
9. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
10. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
11. de la Fabrique d'église Saint-Servais
12. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine

34.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour les travaux d'illumination des cours intérieures du musée du Grand Curtius à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif (comprenant le cahier spécial des charges) dressé en vue de l'exécution du marché - sollicitation de la subvention du Service Public de Wallonie.

35.

Décision de passer un marché de travaux, par procédure négociée sans publicité, pour la restauration et la conservation des éléments métalliques constitutifs de quatre œuvres et monuments commémorant la Première Guerre mondiale – approbation du projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, établi en vue de l'exécution du marché.

36.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, pour le compte de la Régie foncière, pour l'installation d'une centrale de détection incendie dans le bâtiment situé place du Marché, 5-7 à 4000 LIEGE et d'établir des contrats de maintenance d'une durée de 4 années pour le restaurant « Le Pilori » place du Marché, 5-7 et la « Maison de l'Habitat » rue Léopold, 37 à 4000 LIEGE.
- approuve le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

37.

Décision de céder à TECTEO d'une parcelle de terrain – fixation du montant de la transaction.

38.

Décision de procéder à la vente publique d'un terrain sis à l'angle des rues Saint-Léonard et de la Câblerie – fixation du montant de la mise à prix.

39.

Décision de céder de deux appartements sis rue des Fortifications, 36/001 et 36/011.

40.

Fixation du nouveau montant pour la vente par adjudication publique d'un immeuble rue de Steppes, 117 à 4000 LIEGE.

Mme l'Echevin YERNA

41.

Octroi d'une subvention directe classique à l'ASBL " LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ", pour l'année 2014.

42.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'ASBL " LE TOURNEVENT ", relative à la concession temporaire du domaine public pour l'organisation du " Village de Noël " en 2014, 2015 et 2016.

43.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la SPRL " DYNAMIC EVENTS ", relative à la concession temporaire du domaine public pour l'organisation de la " Patinoire de Noël " en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

44.

Information que le Collège communal a fait application de l'article 60 §2 du Règlement Général de la Comptabilité Communale pour effectuer le paiement de prestations exceptionnelles qui n'ont pu être récupérées par deux agents avant leur départ.

45.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée pour la demande de modification d'une voirie communale dans le cadre d'un projet de valorisation du site dit « Saint-Pierre » - accord sur la modification de cette voirie.

46.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique et de l'absence d'avis - plan d'alignement de la rue Saint-Pierre.

47.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n° 81761 relative à des terrains situés rue Bois-de-Breux et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture de chemins piétonniers.

48.

Abrogation du plan communal d'aménagement P.C.A. n°3 concernant l'élargissement de la rue Sainte-Marguerite entre les rues du Coq et de la Légia et sa modification partielle.

49.

Décision du transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services, à charge des transferts du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

M. l'Echevin HUPKENS

50.

Décision :

- d'accepter le don de M. le Professeur Pierre COLMAN à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

51.

Prise d'acte de la décision du Collège de procéder au paiement de la prestation dans le cadre de l'apéro littéraire «Enlivrez-vous» au Grand Curtius, le 28 février 2014 - décision d'engager le montant de la facture – autorisation de M. le Directeur financier, en application de l'article 60 du règlement de comptabilité communale, à procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense précitée.

52.

Exonération de l'Association «CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE ROCOURT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2014.

53.

Exonération de l'A.S.B.L. «PRESENCE ET ACTION CULTURELLES REGIONALE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

54.

Exonération de l'A.S.B.L. «LA NOTE BLEUE - ATELIER ARTISTIQUE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

55.

Exonération de l'A.S.B.L. «TOGODO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

56.

Décision d'adopter le texte de l'avenant numéro 2 à la convention relative à la promesse de prêt conclue le 31 mars 1992 entre la Ville de Liège, la Fondation «Musée de la Vie Wallonne» et la Province de Liège.

57.

Décision :

- d'accepter le don de M. Jean-Michel SARLET, Professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

58.

Décision :

- d'accepter le don de Mme Elisabeth COENEGRAECHTS à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Département d'Art Religieux et d'Art Mosan du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

59.

Décision :

- d'accepter le don de Mme Simone VANDELOISE à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Département d'Art Religieux et d'Art Mosan du Grand Curtius
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

60.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un service de porcelaine destiné aux musées communaux.

61.

Décision de passer un marché de fourniture par procédure négociée, sans publicité, constaté par facture acceptée, pour l'acquisition de boîtes de conservation destinées aux Fonds Patrimoniaux.

62.

Décision d'acquérir quatre vidéos projecteurs et quatre écrans sur pied, auprès des fournisseurs dans le cadre du marché stock, ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel destiné à l'Enseignement communal liégeois.

63.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une lettre de André Grétry destinée aux musées communaux.

64.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un appareil photo numérique destiné au musée Grétry.

65.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une sono portable autonome destinée au musée Grétry.

66.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un piano digital et d'un siège adapté destiné au musée Grétry.

67.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture de deux mini-caméras destinées au Grand Curtius.

68.

Approbation de la redéfinition des projets FIPI 2013 relativement aux organismes suivants :

- SERVICE LECTURE PUBLIQUE - CritIC 6-15;
- A.S.B.L. SPRAY CAN ARTS – La Centrale des Arts Urbains;
- A.S.B.L. LIEGE CITY BREAKERS – Milk-Shake;
- A.S.B.L. CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ETRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE LIÈGE (Frais fonctionnement);
- A.S.B.L. CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ETRANGÈRES OU D'ORIGINE ÉTRANGÈRE DE LIÈGE (Investissement);
- A.S.B.L. CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES - Espoir Mixité;
- A.S.B.L. AUTOUR DE L'ECOLE - Aide à la Réussite;
- A.S.B.L. ANIMATION ET CREATIVITE - Mostré les Mèstfs.

69.

Exonération pour l'association « UNIVERSUD-LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

70.

Exonération pour l'association « ALLIAGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

71.

Exonération pour l'association « MIMOSA A.S.B.L. » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

72.

Exonération pour l'association « INSTITUT DE RECHERCHE, DE FORMATION ET D'ACTION SUR LES MIGRATIONS, I.R.F.A.M (Harmoniques Formations) » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

73.

Exonération pour l'association « IDENTITE AMERIQUE INDIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

74.

Exonération pour l'association « LE MONDE DES POSSIBLES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

75.

Exonération pour l'association « CAP MIGRANTS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

76.

Exonération pour l'association « NOVINYO » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

77.

Exonération pour l'association « PETIT MONDE PANAFRICANA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

78.

Exonération pour l'association de fait « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2014.

79.

Exonération pour l'association « CENTRE LIEGEOIS DU BEAU MUR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

M. l'Echevin SCHROYEN

80.

Décision de faire exécuter les travaux d'aménagement de l'entrée de parc « Péville - rue Courte » (4030 GRIVEGNEE), dans le cadre de de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

81.

Décision de faire exécuter les travaux d'aménagement de l'entrée du parc des Oblats, rue Soubre, à 4030 GRIVEGNEE, dans le cadre de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

82.

Approbation des modifications à apporter au règlement communal du 31 mai 2010 concernant les plantes invasives.

83.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition de deux automotrices pour le ramassage des feuilles – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

84.

Décision de passer un marché de service par procédure négociée sur une facture acceptée, pour l'installation de systèmes de filtration et de stérilisation sur fontaines.

85.

Décision de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité, pour la réparation pièces et main d'œuvre d'une arroseuse compacte de voirie Eurovoirie Citylav 2020 – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

86.

Décision de passer un accord-cadre de services par procédure négociée sans publicité, pour le traitement de divers déchets issus de notre Administration, marché à conclure avec un seul participant – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché (marché prenant fin au 31 décembre 2015).

87.

Décision de passer un marché de fournitures par voie d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une arroseuse compacte de grande capacité (5 m³) - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

88.

Exonération pour l'association « ASSOCIATION DES COMMERCANTS PUIITS-EN-SOCK-OUTREMEUSE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014 et ce, sous réserve de l'approbation du 1^{er} C.M.B. par les autorités de tutelle.

89.

Adoption de l'avenant n°1 à la convention signée le 7 juillet 2014 à conclure avec l'association "OMNYS", sise 67 rue des Maraîchers à 4020 LIEGE, dans le cadre de l'organisation de la Bourse d'échanges "WINWIN" de Liège qui aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 à l'ancienne Halle aux viandes de Liège - retrait de la décision, portée dans la délibération n° 95 du Conseil communal du 28 avril 2014, d'exonérer ladite association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention et d'octroyer à ladite association une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte pour l'organisation de l'événement susvisé - exonération pour l'association "OMNYS" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi à ladite association d'une subvention directe opérateur majorée, ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de l'événement susvisé, et ce, sous réserve de l'approbation du 1er C.M.B. par les autorités de tutelle.

90.

Exonération pour l'association « SIMILES WALLONIE ASBL » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014, et ce, sous réserve de l'approbation du 1er C.M.B. par les autorités de tutelle.

91.

Exonération pour l'association « LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014, et ce, sous réserve de l'approbation du 1er C.M.B. par les autorités de tutelle.

M. l'Echevin STASSART

92.

Adoption des deux conventions-cadres devant permettre l'intervention du Service de la Promotion de la Santé à l'Ecole auprès des établissements d'enseignement fondamental et secondaire et auprès des établissements d'enseignement supérieur.

93.

Adoption de la convention à conclure avec la Société civile Coopérative Responsabilité Limitée des associés « SOCIETE BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS » relative au contrat de centralisation pour la diffusion des oeuvres protégées du répertoire SABAM et international au sein des écoles fondamentales de l'enseignement communal ordinaire.

94.

Adoption de la convention à conclure avec la Société civile Coopérative à Responsabilité Limitée des associés « SOCIETE BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS », relative au contrat de centralisation pour la diffusion des oeuvres protégées du répertoire SABAM et international au sein des écoles fondamentales de l'enseignement communal spécialisé.

95.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège (centres P.M.S.) et l'ASBL « SÉTIS W », relative aux travaux de traduction et d'interprétariat.

96.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition de manuels et d'ouvrages scolaires des éditions AU GAI SAVOIR, SED, MDI et PLANETE DES ALPHAS, pour le compte du Département de l'Instruction publique, d'une durée de 36 mois - adoption du cahier spécial des charges.

97.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition de matériel d'horticulture, réparti en 4 lots, pour le compte du Département de l'Instruction publique - adoption du cahier spécial des charges.

98.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition de matériel électroménager, réparti en 29 lots, pour le compte du Département de l'Instruction publique - adoption du cahier spécial des charges.

99.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition d'un centre d'usinage pour le compte du Département de l'Instruction publique - adoption du cahier spécial des charges.

100.

Décision de passer un marché réparti en 7 lots par procédure négociée sur facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de matériel audiovisuel destiné aux établissements scolaires, pour le compte du Département de l'Instruction publique.

101.

Décision de passer un marché réparti en 17 lots par procédure négociée sur facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de matériel de photographie destiné aux établissements scolaires, pour le compte du Département de l'Instruction publique.

102.

Décision de passer un marché réparti en 6 lots par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition d'équipements destinés aux ateliers de plomberie - sanitaire de l'Institut des Techniques artisanales, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

103.

Décision de passer un marché réparti en 3 lots par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition de matériel de coiffure et d'esthétique destiné à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

104.

Décision de passer un marché réparti en 10 lots par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition d'équipements hôteliers, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

105.

Décision de passer un marché réparti en 12 lots par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition d'outillage, pour le compte du Département de l'Instruction publique – adoption du cahier spécial des charges.

106.

Décision de passer un marché par procédure négociée sur facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de mobilier spécifique réparti en 4 lots, destiné à l'IRHOV secondaire, pour le compte du Département de l'Instruction publique.

107.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « AUTOUR DE L'ECOLE » La Batte, 10 à 4000 LIEGE.

108.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « FEDERATION DES OEUVRES SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LIEGE » boulevard d'Avroy, 17 à 4000 LIEGE.

109.

Passation d'un marché de fournitures par voie d'adjudication ouverte sur base d'un accord-cadre conclu avec un seul participant, ayant pour objet la fourniture de produits de désinfection et d'hygiène nécessaires au bon fonctionnement des milieux d'accueil communaux de la Petite Enfance et de divers départements ou services de la Ville (d'une durée de 48 mois) – fixation de la liste des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité économique et financière ainsi que technique des soumissionnaires - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché et figurant au dossier.

110.

Acquisition, au cours de l'année 2014, le matériel informatique comprenant un ordinateur de bureau complet et sept ordinateurs portables destinés aux structures d'accueil extrascolaire de la Ville de Liège dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats constituée par l'A.S.B.L. « GIAL ».

M. l'Echevin LEONARD

111.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de travaux de désamiantage dans la chaufferie de la Cité administrative, en Potierue, 5 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

112.

Approbation des travaux modificatifs apportés au chantier de rénovation du bloc sanitaire de la maison des jeunes de Sainte Walburge, rue de Xhovémont, 172 à 4000 LIEGE.

113.

Approbation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de mise en conformité de la buvette du bâtiment R.F.C. CROATIA WANDRE, rue des Prés 222, à 4020 WANDRE.

114.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour les opérations de triage, de comptage, de mise en rouleaux et de transport de la monnaie récoltée dans les horodateurs et les sanitaires installés sur le territoire de la Ville de Liège – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – approbation du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

115.

Décision de procéder à l'acquisition de matériel sanitaire pour approvisionner les Régies dans le cadre du marché stock.

116.

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires, apportés au projet initial des travaux d'aménagement des abords du site du Département des Travaux, rue de Namur 2 à 4000 LIEGE.

117.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement d'adduction d'eau en plomb à l'ICET, rue Agimont 9, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

118.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour les travaux de mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'action légionelle dans divers bâtiments communaux à Liège – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

119.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour le remplacement de canalisations enterrées (eau et gaz) au centre sportif – foot, rue de Visé 37, 4020 JUPILLE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

120.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour la mise en conformité, la rénovation et l'aménagement chauffage au Théâtre Arlequin du complexe « RUTXHIEL », rue Rutchiel, 3 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

121.

Passation d'un marché par adjudication ouverte pour les travaux de construction d'une extension à la cuisine des crèches et d'un couloir de distribution vers les sanitaires au Bâtiment « Beau-Mur », rue du Beau-Mur, 9 à 4030 LIEGE (GRIVEGNEE) (en trois tranches) – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché – sollicitation des subsides du Plan fédéral des Grandes Villes (P.F.G.V.).

122.

Prise d'acte de la décision prise par le Collège communal portant sur la mise à disposition des pavillons modulaires en vue de la création de nouvelles places dans le cadre du plan d'urgence au sein des établissements suivants : Ecole fondamentale communale Naniot, sise boulevard Jean-Théodore Radoux, n° 63 à 4000 LIEGE – Ecole fondamentale communale des Grands Prés, sise rue des Grands Prés, n° 202 à 4032 CHENEE – Groupe scolaire communal Arnould Clause, sis rue du Laveu 54-56 à 4000 LIEGE.

123.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de postes téléphoniques sans fil, analogiques et VOIP destinés aux bâtiments scolaires et administratifs – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

124.

Décision d'arrêter le texte de la convention portant sur la création d'une voirie provisoire dans le cadre du marché de travaux de déplacements des impétrants sur le tracé du tram.

125.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement d'un trottoir Place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, face au MNEMA, travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature.

126.

Décision de modifier le texte de l'article 2 de la convention de marché conjoint pour les travaux rues de Sclessin, Auguste Buisseret, Dossin et Lesoinne « rénovation du réseau d'égouttage et des revêtements de voirie » et avenue Blondin « rénovation d'une canalisation d'égouttage » à 4000 LIEGE.

127.

Décision de passer par adjudication ouverte, un accord-cadre en trois lots d'une durée déterminée prenant fin au 31 décembre 2017, pour les travaux d'amélioration et d'entretien du réseau d'assainissement sur le territoire de la Ville - fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges dressé en vue de l'exécution de ce marché.

128.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie - Phase 2010 - rue du Parlement (4020 LIEGE).

129.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie - Phase 2010 - avenue des Lilas (4000 LIEGE).

130.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de substitution de pavage rue Bois-de-Breux (4030 GRIVEGNEE).

131.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection et de pose d'un égout rue Jean Somers (4000 LIEGE).

132.

Octroi d'un supplément de délai d'exécution et approbation des travaux supplémentaires réalisés lors du chantier de réfection et de pose d'égout rue Jean Somers (4000 LIEGE).

133.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, rue Jean Jaurès (4020 LIÈGE).

134.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de raclage et de pose de tarmac sur diverses voiries, dans le cadre du marché « stock » de travaux d'amélioration des revêtements de voiries.

135.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réfection de la rue Regnier Poncelet (4000 LIEGE).

136.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour le réaménagement de la place de l'Yser à 4020 LIEGE – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicitation des subventions régionales.

137.

Décision de confier les travaux de remplacement du réseau d'éclairage public carrefour des rues de Hesbaye et Oscar Remy à 4000 LIEGE, à l'Intercommunale SCI Tecteo Resa.

138.

Décision d'exécuter les travaux de remplacement d'échelons et placement d'échelles dans des chambres de visite du réseau d'égouttage de diverses voiries de la Ville, dans le cadre du marché « stock », en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

139.

Décision de confier la fourniture de luminaires (et d'accessoires), leur pose et leur raccordement, pour les travaux préparatoires au renouvellement complet de l'éclairage public situé au sein de la Place de l'Yser, à 4020 LIEGE, au cœur du quartier d'Outremeuse, suite à la future création d'un tout nouvel espace vert en cet endroit, à l'Intercommunale SCI Tecteo Resa – décision de solliciter la subvention du Fonds régional pour les Investissements communaux (F.R.I.C.) pour les années 2013 – 2016.

140.

Décision de solliciter les subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1) – adoption du texte de la convention relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux de réfection de l'égouttage et de la voirie rue Winston Churchill à 4020 LIEGE.

141.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réfection de la rue Robertson (4020 LIEGE).

142.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des chantiers de réfection de la rue Hennequin (4000 LIEGE) et de la rue Vieille Voie de Tongres (4000 LIEGE).

143.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition d'un marteau hydraulique pour un tractopelle existant - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

144.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition d'un chargeur articulé compact, avec accessoires – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

145.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'aménagement intérieur d'un véhicule d'inspection endoscopique, avec accessoires – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

146.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition d'un rouleau tandem à bords rasants vibrant hydraulique, avec remorque - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

147.

Décision de procéder aux travaux de voirie avenue Albert Mahiels à 4020 LIEGE, via l'accord-cadre passé pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

148.

Décision de procéder aux travaux de voirie rue Canal de l'Ourthe à 4031 LIEGE, via l'accord-cadre passé pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

149.

Décision de procéder aux travaux de voirie rue Diguette à 4031 Liège, via l'accord-cadre passé pour la réalisation de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et de travaux d'intérêt public de même nature.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

150.

Décision de déclasser le véhicule électrique du service des cimetières – autorisation de la vente dudit véhicule - adoption des modalités générales de vente.

M. l'Echevin CHAMAS

151.

Exonération pour l'association « LE COURANT D'AIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

152.

Exonération pour l'association « GRAFFITI ATELIER D'EXPRESSION GRAPHIQUE ASBL » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

153.

Exonération pour l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES BRESSOUX-DROIXHE – CJBD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

154.

Exonération pour l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE GLAIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

155.

Exonération pour l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER-A-LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

156.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ASBL CENTRE COMMUNAL DE JEUNES D'ANGLEUR 'FERME 1313' » pour l'année 2014.

157.

Acquisition de 6 écrans sur pied et 5 micros avec câbles nécessaires aux besoins des Maisons de jeunes, dans le cadre du marché « stock ».

158.

Exonération pour l'association « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

159.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour l'organisation de la manifestation « Vacances Réussies 2014 » pour l'année 2014.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

160.

Autorisation d'ester en justice 1 dossiers (7982)

161.

Ratifications d'autorisations d'ester 2 dossiers (7980 – 7981)

Mme l'Echevin YERNA

162.

Acceptation de la démission, au 1^{er} février 2015, des fonctions de chef de bureau technique nommé, d'un attaché de cabinet, sous réserve de ses droits à la pension de retraite.

163.

Acceptation de la démission, au 1^{er} octobre 2014, d'une 1^{ère} attachée spécifique [médecin] A.C. sous réserve de ses droits à la pension de retraite.

164.

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une attachée spécifique nommée qui dépasse à dater du 7 juin 2014 la durée des congés de maladie qui peuvent lui être accordés.

165.

Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un 1^{er} attaché spécifique [ingénieur] nommé, du 9 au 31 mars 2015 inclus, soit 23 jours.

166.

Prolongation d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle, pour une période de 6 mois, du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015 inclus d'une attachée spécifique nommée.

M. l'Echevin STASSART

167.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 09.05.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.
- 2 - à partir du 22.04.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Général de Gaulle, 89.
- 3 - à partir du 28.04.2014, une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 4 - du 04.04.2014 au 21.04.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 5 - à partir du 23.06.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard Kleyer, 36.
- 6 - du 16.05.2014 au 15.06.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Vignerons, 1.

- 7 - à partir du 22.04.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 8 - du 10.01.2014 au 04.05.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 9 - à partir du 22.04.2014, une institutrice primaire en immersion anglaise en fonction à l'école du boulevard d'Avroy, 96.

168.

Décision d'accepter :

- 1 - l'interruption partielle de la carrière professionnelle, du 01.09.2014 au 31.08.2015 :
 - 1 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.
 - 2 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Porto, 76.
 - 3 - d'une maîtresse de psychomotricité en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - l'interruption totale de la carrière professionnelle, du 01.09.2014 au 31.08.2015, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue René Demoitelle, 19.

169.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, du 01.09.2014 au 30.06.2015, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Vignerons, 1.

2 - pour prestations réduites :

1 - pour cause de maladie ou d'infirmité, du 12.05.2014 au 10.06.2014, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110.

2 - justifié par des raisons sociales ou familiales, du 01.09.2014 au 31.08.2015, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

170.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, du 01.09.2014 au 30.04.2016, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.

171.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle, à caractère réversible et sans limite dans le temps (agent de 55 ans), du 01.09.2014 au 31.08.2015, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du boulevard Philippet, 7.

172.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle sans traitement, pour la totalité de leur horaire :

1 - du 27.06.2014 au 30.06.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56.

2 - du 01.09.2014 au 31.08.2015, une institutrice primaire en fonction à l'école de la place des Combattants, 1.

173.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites :

1 - justifié par des raisons sociales ou familiales, du 01.04.2014 au 31.03.2015, à une logopède en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3.

2 - pour cause de maladie ou d'infirmité, du 04.06.2014 au 03.07.2014, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78.

174.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle, du 01.09.2014 au 31.08.2015 :

1 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Bonne Nouvelle, 7B.

2 - d'une logopède en fonction aux écoles de la rue de la Vaussale, 10-14 et de la rue Monulphe, 78.

3 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Monulphe, 78.

175.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 02.05.2014, un instituteur primaire en fonction à l'école du boulevard E. Solvay, 244.

176.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites en cas de maladie et d'infirmité :

1 - du 01.03 au 30.06.2014, à un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - du 28.05 au 26.06.2014, à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du :

1 - 01.09.2013 au 28.02.2014, à un surveillant-éducateur en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - 01.10.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

177.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du :

1 - 16.10.2013, un professeur de cours pratiques (bois) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - 12.04.2014, un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue et à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

3 - 27.05.2014, un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

178.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle du 01.09.2014 au 31.08.2015 :

1 - d'une logopède en fonction dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé.

2 - d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet.

179.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission de ses fonctions présentée par un professeur de cours généraux/techniques (mathématique/physique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à la date du 01.06.2014.

180.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites :

1 - justifié par des raisons sociales ou familiales du 01.01 au 31.12.2015, à un professeur de cours techniques/pratiques (art floral) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - en cas de maladie ou d'infirmité :

1 - du 21.12.2013 au 20.02.2014 et du 22.02.2014 au 26.03.2014, à un professeur de cours généraux (histoire en immersion en anglais/géographie en immersion en anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

2 - du 21.05 au 19.06.2014, à un professeur de cours généraux/techniques (français/sciences sociales) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

3 - justifié par des raisons de convenance personnelle du 01.09.2014 au 31.08.2015, à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :

1 - 01.09.2013 au 14.02.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Travaux publics et à l'Académie Royale des Beaux-Arts-horaire réduit.

2 - 01.09.2013 au 28.02.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

3 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :

1 - à un professeur de cours techniques/pratiques (sanitaire-chauffage) et de cours pratiques (chauffage) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

2 - à un professeur de cours généraux (langue moderne anglais en immersion/histoire en immersion langue anglaise) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Athénée communal Maurice Destenay.

3 - à un professeur de cours techniques (sciences commerciales et économiques) et maître-assistant (sciences économiques) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

4 - à un professeur de formation générale scientifique et socio-économique en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

5 - à un professeur de cours généraux (morale) et de cours techniques (communication) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Institut de Formation continuée, à l'Institut de Technologie et à l'Ecole des Arts et Métiers.

6 - à un professeur de cours généraux/techniques (biologie-chimie) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

4 - 01.09.2013 au 31.08.2014, à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

5 - 02.09.2013 au 27.06.2014, à un professeur de cours pratiques/techniques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

6 - 02.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours techniques (dessin technique-mécanique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

7 - 01.10.2013 au 30.06.2014 :

1 - à un professeur de cours pratiques/techniques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

8 - 15.09.2013 au 14.08.2014, à un professeur de cours techniques (cours commerciaux, droit) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

9 - 27.01 au 30.06.2014, à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

10 - 01.05 au 31.08.2014, à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

11 - 01.09.2014 au 31.08.2015 :

1 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.

2 - à un professeur de cours techniques/PPM (psychopédagogie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

3 - à une sous-directrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.

12 - 14.09.2014 au 13.09.2015, à un professeur de cours généraux (chimie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

181.

Modification de la délibération du 16.12.2013 mettant fin, à la date du 02.02.2014, au congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire pour une partie de son horaire accordé à un professeur de cours artistiques (volume-sculpture) en fonction à l'Académie royale des Beaux-Arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit) et octroi à celui-ci d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire pour la totalité de son horaire, du 03.02.2014 au 30.06.2014.

182.

Décision de prendre acte du congé pour mission accordé :

- 1 - pour la période du 01.09.2014 au 30.06.2015, à un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 2 - pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2016, à un maître-assistant de cours techniques (hôtellerie-boulangerie-boucherie) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

183.

Décision d'accepter la demande d'un professeur de cours généraux/techniques (français-anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha en mettant fin anticipativement, au 01.06.2014, au congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et familiales, pour la partie de son horaire excédant 11/22 heures/semaine, initialement prévu pour la période du 02.12.2013 au 01.12.2014.

184.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle :

- 1 - partielle pour un agent de plus de 50 ans, d'un professeur de cours généraux/techniques (informatique) et maître-assistante (langue française) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège, pendant la période du 01.09.2014 au 31.08.2015.
- 2 - dans le cadre du congé parental :
 - 1 - pour une partie de leur horaire :
 - 1 - d'un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, pendant la période du 01.09.2014 au 30.06.2015.
 - 2 - d'une adjointe administrative de niveau 2+rang1 à la Haute Ecole de la Ville de Liège, pendant la période du 15.09.2014 au 14.05.2015.
 - 2 - pour la totalité de leur horaire :
 - 1 - d'un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, pendant la période du 01.09 au 30.09.2014.
 - 2 - d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, pendant la période du 01.09.2014 au 28.02.2015.

185.

Décision d'accepter l'interruption de la carrière professionnelle :

- 1 - partielle du 01.09.2014 au 31.08.2015 :
 - 1 - d'un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 2 - d'un professeur de cours généraux/techniques (français-anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 3 - d'un professeur de cours techniques/PPM (psychopédagogie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

2 - totale :

- 1 - d'une maître-assistante en langues étrangères (allemand-anglais) à la Haute Ecole de la Ville de Liège, pendant la période du 15.09.2014 au 13.09.2015.
- 2 - d'une maître-assistante (pédagogie et méthodologie) à la Haute Ecole de la Ville de Liège, pendant la période du 15.09.2014 au 14.09.2015.

186.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle pour la totalité de leurs horaires :

- 1 - une éducatrice-économe en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, le 19.05.2014.
- 2 - un professeur de cours spéciaux (dactylographie) et de cours techniques (secrétariat-bureautique) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, les 26 et 30.06.2014.

187.

Décision d'accorder à partir du 01.09.2014, une mise en disponibilité à temps partiel pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à mi-temps) à :

- 1 - un maître-assistant (informatique de gestion), professeur de cours généraux/techniques (physique) et professeur de cours généraux/techniques/ER (informatique) en fonction à l'Athénée Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 2 - un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

188.

Décision de prendre acte à partir du 01.09.2014, de la transformation de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à quart-temps) en une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite :

- 1 - (type I), d'un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle-histoire-morale) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 2 - (type IV à mi-temps), d'un professeur de cours spéciaux (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.

189.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 17.02.2014, un professeur de cours techniques (peinture en bâtiment-revêtement murs et sols-décoration) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 2 - du 27.03 au 03.04.2014, un professeur de cours généraux/techniques (français-anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

3 - à partir du 06.05.2014, une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

190.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale accordée à :

- 1 - un maître-assistant (langue étrangères : néerlandais, anglais) à la Haute Ecole de la Ville de Liège, du 01.09.2014 au 31.08.2015.
- 2 - une maître-assistante (langue française) la Haute Ecole de la Ville de Liège, du 01.09.2014 au 31.08.2016.

191.

Nomination définitive, à la date du 01.04.2014, d'un professeur de cours généraux (français), à raison de 2/20 h/s dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice.

192.

Décision d'accepter sous réserve de leurs admissions à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un professeur de cours spéciaux/techniques (dactylographie/secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance, à la date du 01.10.2013.
- 2 - un professeur de cours techniques/pratiques (ébénisterie) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur ordinaire de plein exercice, à la date du 28.02.2014.
- 3 - un professeur de cours techniques/pratiques (reliure-dorure artisanale) en fonction à l'Ecole des Arts et Métiers, à la date du 30.04.2014.
- 4 - un professeur de cours généraux/techniques (sciences-géographie+option) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à la date du 01.06.2014.
- 5 - un professeur de cours généraux (langue maternelle-histoire-morale) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance, à la date du 31.07.2014.
- 6 - un surveillant-éducateur en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, à la date du 30.11.2014.

193.

Décision de prendre acte des rapports établis par l'organe de gestion de la Haute Ecole de la Ville de Liège au sujet des temporaires désignés à durée déterminée pendant l'année académique 2013-2014, d'approuver le procès-verbal et les annexes afférentes auxdits rapports, de la réunion du 25.06.2014 de l'Organe de gestion de la Haute Ecole de la Ville de Liège, tel qu'il a été approuvé à la réunion du 18.08.2014.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

194.

Désignation de deux membres de la sous-commission de Toponymie.

140829

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre f.f.,

Michel FIRKET